

AFFAIRE N°2 - Budget Primitif des Cantines Scolaires - Exercice 1978.

M. Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1978.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 16 370 544,00 F.

RECETTES :

- vente de produits (eaux grasses).....	43 110,00
- portions payantes.....	200 000,00
- reversements CES et F.P.P. (Jamaïque).....	458 000,00
- participation de la Commune.....	7 100 000,00
- participation du FASO aux dépenses de personnel.....	1 534 824,00
- participation du FASO aux dépenses de fonctionnement...	<u>7 034 610,00</u>
	16 370 544,00 F

Le montant de la participation du FASO n'étant pas encore fixé, les sommes (1 534 824,00 et 7 034 610,00) sont celles figurant au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de l'exercice 1977.

Les DEPENSES s'élèvent à 16 370 544,00 F.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Les Commissions sont favorables à ce budget primitif des Cantines Scolaires mais relèvent :

- d'une part que la subvention communale représente maintenant 44 % du total du budget au lieu de 30 % il y a cinq ans

- d'autre part que la subvention du FASO ne représente plus que 52 % du Budget total au lieu de 70 % il y a cinq ans.

Par ailleurs, la subvention communale affecté au Budget Primitif ne sera probablement pas suffisante pour terminer si le FASO n'augmente pas de façon substantielle sa participation."

LE MAIRE - Aux différentes réunions du FASO, la question du nombre d'enfants qui mangent à la cantine est toujours discutée, du fait que les Directeurs d'école fournissent un nombre différent de celui qui est donné par la Mairie (Cantines Scolaires). Je crois qu'il existe un manque de coordination à ce niveau.

Je pense qu'une concertation entre ces deux services serait nécessaire pour remédier à cet état de chose.

S E C T I O N O R D I N A I R E

Articles :	D E P E N S E S	: Pour mémoire : budgets : précédents	: Propositions	: Observations
601	Alimentation	8 397 994,93	7 528 544,00	
604	Combustibles	280 000,00	290 000,00	
605	Produits d'entretien	85 000,00	100 000,00	
609	Fournitures diverses	15 000,00	10 000,00	
611	Rémunération du personnel			
	temporaire	4 058 230,00	4 500 000,00	
615	Rémunérations diverses	1 195 691,00	1 300 000,00	
618	Charges sociales	2 141 501,00	2 300 000,00	
631	Entretien, réparations	19 000,00	10 000,00	
633	Petit matériel	130 000,00	200 000,00	
662	Insertions - fournitures de bureau	20 000,00	20 000,00	
874	Charges exceptionnelles	12 000,00	12 000,00	
	TOTAL des DEPENSES	16 354 416,93	16 370 544,00	

R E C E T T E S			
700	Vente de produits (eaux grasses)	45 175,00	43 110,00
704	Portions payantes	200 000,00	200 000,00
704 bis	Reversements CES et FPP	359 100,00	458 000,00
7 360	Subvention communale	7 100 000,00	7 100 000,00
7 371	Participation du FASO aux dépenses de fonctionnement	7 034 610,00	7 034 610,00
874	Produits exceptionnels	936,39	
	TOTAL des RECETTES	16 274 645,39	16 370 544,00
	Emploi d'excédents antérieurs	79 771,54	
		16 354 416,93	

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Primitif des Cantines Scolaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

MM

pour le préfet

le Secrétaire Général

signé P. MAGNIER

le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

pour copie certifiée conforme

Saint-Etienne le 26/4/78

le Chef de Bureau